



Moto Club VAL VERT DU CLAIN

Mairie

86360 ST GEORGES LES BX

06 12 47 79 28

ENDURANCE

St GEORGES les BAILLARGEAUX

le 18 mars 2012

<http://www.motoclubduvalvertduclain.fr>

DROIT D'ENGAGEMENT+ Location Transpondeur

☞ 70€+8€ par équipage ☞ 45€+8€ pour les solos

Si engagement après le 29 février 2012 :

☞ 80€+8€ par équipage ☞ 55€+8€ pour les solos

☞ 60€ pour une licence FFM à la journée (sous réserve)

Ci-joint un chèque de € à l'ordre du **MC VAL VERT DU CLAIN**

N° de course
(Réservé MC Val Vert du Clain)

P I L O T E S

Nom Prénom.....
Adresse
Code poste Ville
Tél..... Date de naissance
e-mail

Nom..... Prénom.....
Adresse
Code poste..... Ville.....
Tél..... Date de naissance.....
e-mail

A D M I N I S T R A T I F

N° Permis moto :
N° Immatriculation :
N° Assurance :
Compagnie d'assurance :
N° de licence :
Type de licence : N° CASM :

N° Permis moto :
N° Immatriculation :
N° Assurance :
Compagnie d'assurance :
N° de licence :
Type de licence : N° CASM :

C O U R S E

Marque moto
Cylindrée
Moteur : 2 temps 4 temps
Club :
Poitou-Charentes Limousin Centre
Autres :

Marque moto
Cylindrée
Moteur : 2 temps 4 temps
Club :
Poitou-Charentes Limousin Centre
Autres :

C A T E G O R I E S (r a y e r l ' i n u t i l e)

- 1) *Catégorie NATIONALE 125cm³ 2T et 250 cm³ 4 temps (5 heures)*
- 2) *Catégorie NATIONALE Open (5 heures).*
- 3) *Catégorie NATIONALE solo Open (3 heures)*
- 4) *Catégorie NATIONALE solo 125cm³ 2T et 250 cm³ 4 temps (3 heures)*
- 5) *Catégorie TROPHEE Parent/Enfant*

Je soussigné déclare :

- 1 - Avoir pris connaissance du règlement, en accepter les termes, et m'engage à l'observer dans tous les détails et à le respecter.
- 2 - Connaître les règlements de la F.F.M. & LMPC et m'y conformer strictement.
- 3 - Prend l'engagement de respecter toutes les décisions qui seront prises à mon égard par le Directeur de Course ou les Commissaires Sportifs, agréés par la F.F.M., chargés du contrôle de cette épreuve.
- 4 - Je renonce à exercer tout recours contre les organisateurs de la présente réunion pour le ou les accidents ou dommages corporels et matériels qui pourraient me survenir avant, pendant ou après cette épreuve.
- 5 - Si pour une raison majeure, la réunion ne pouvait avoir lieu, je n'exigerais des Organisateurs strictement que les frais de voyage.
- 6 - Etre responsable de ma moto et dégage le club organisateur de toutes responsabilité en cas de vol ou de dégradations.

Autorisation des Parents pour les mineurs

Nom

Signature

Fait à Le

Signature

Engagement complet + enveloppe timbrée libellée à vos nom et adresse (pour confirmation d'engagement) à envoyer à :

Mr ROY Jacky Route de Verneuil 86440 MIGNE AUXANCES Tel : 06.86.77.26.21

REGLEMENT PARTICULIER

Le Moto club du **VAL VERT DU CLAIN** organise, le **18 mars 2012**, sa 5^{ème} endurance nationale de **5h00 en équipage** ou **3h00 en solo** à **St GEORGES LES BAILLARGEAUX** (86).

L'épreuve comptera pour le **championnat de ligue du POITOU-CHARENTES 2012**.

Lieu de l'épreuve

Le départ, l'arrivée, les contrôles techniques et administratifs auront lieu à **St GEORGES LES BAILLARGEAUX**. (Terrain de moto cross, Route de l'Aillé.)

Catégories

- 1) *Catégorie NATIONALE 125cm³ 2T et 250 cm³ 4 temps (5 heures)*
- 2) *Catégorie NATIONALE Open (5 heures).*
- 3) *Catégorie NATIONALE solo Open (3 heures) et solo 125cm³ 2T et 250 cm³ 4 temps (3 heures)*
- 4) *Catégorie NATIONALE solo Open (3 heures) et solo 125cm³ 2T et 250 cm³ 4 temps (3 heures)*
- 5) *Catégorie TROPHEE Parent / Enfant*

Equipages admis

MOTO : Machines de type ENDURO, CROSS. Plus aucun 85cc même en équipage ne sera admis à un départ.

Composition d'un équipage ou solo.

- Catégories 1, 2 et 3 2 pilotes, 1 ou 2 motos
- Catégorie 3 et 41 pilote 1 moto

Chaque équipage ou solo devra obligatoirement être muni d'un extincteur aux normes en vigueur (A.B.C. minimum 6 kg) et d'un tapis environnemental aux dimensions réglementaires.

Le classement se fera dans l'ordre d'arrivée des pilotes sur la ligne d'arrivée (tours/temps) et les points seront attribués pour chaque catégorie. Pour être classé, il faut avoir parcouru 75% des tours en 1^{er}. Barème points ex: 20 17 15 13 11 10 etc.

Pour tous les points qui ne seront pas précisés dans ce règlement ou dans les Cluses Générales des Championnats de Ligue, se reporter au règlement du Championnat de France d'Endurance Tout Terrain 2012. Les résultats seront proclamés à 16h45 environ. Les pilotes ne se présentant pas à la remise des prix, perdront le bénéfice des récompenses qui leurs seraient attribués.

Accueil/ secrétariat

Le secrétariat de l'épreuve sera ouvert le samedi 17 mars de 17h à 19h et le dimanche 18 mars 2010 à partir de 7h30 à 8h30. Les pilotes engagés devront se présenter avec l'original du CASM, permis, ainsi que la licence FFM 2012 pour les pilotes licenciés, pour les licences à la journée, un certificat médical de moins de 6 mois de non contre indication à la pratique du sport moto.

Les transpondeurs seront attribués, **coût 8 euros de location et dépôt d'un chèque de caution de 200 euros**, ce chèque vous sera restituer en fin de course, lors de la remise de votre transpondeur. 1 seul transpondeur par équipage, 1 transpondeur pour les solos .

Contrôle technique

7h30 – 8h30 ; Niveau sonore: Maximum autorisé 115dB méthode "2 mètres Max" au delà, EXCLUSION.

Plaques numérotées : suivant catégorie de la moto ; noire pour les **NCB** et jaune ou verte pour les **NCA**.

Marquage des machines : les pilotes sont tenus d'enlever les anciennes marques de peinture du contrôle technique, ainsi que la béquille avant présentation de la machine au contrôle technique.

ASSISTANCES/RAVITAILLEMENT/REPARATIONS :

1^o Assistance et ravitaillement uniquement dans les stands prévus à cet effet et ce, l'entrée de ce parc de ravitaillement comportera une zone d'arrêt moteur. chaque pilote poussera sa machine jusqu'à son stand moteur arrêté. La sortie du parc de ravitaillement s'effectuera moteur arrêté jusqu'à la zone de redémarrage moteurs, il sera autorisé uniquement, une mise en route statique de la machine en cas de réparation dans ces mêmes stands. Il est rappelé qu'il est interdit de transporter du carburant autrement que dans le réservoir de la moto, et de ravitailler sur le circuit. SANCTION : EXCLUSION

Toute personne de l'assistance prise en train de fumer dans le stand de ravitaillement verra son pilote disqualifié sur le champ.

2^o Réparations effectuées uniquement au parc de ravitaillement (sur le circuit, seul le pilote a le droit de faire de la mécanique sans aucune aide extérieure. SANCTION : Mise hors course.

Règles environnementales : les pilotes devront respecter les règles environnementales mises en place par l'organisateur. Lors des ravitaillements, le tapis environnemental est obligatoire. (voir règlement 2012 Endurance)

Plaques numérotées NCA fond jaune / chiffres noirs NCA fond vert / chiffres blancs NCB fond noir / chiffres blancs

Horaires samedi 17 et dimanche 18 mars 2012

7h30 Ouverture du secrétariat (ouvert le samedi de 16h à 19h) / 7h30-8h45 Contrôles administratifs et techniques / 8h50 Essais / 10h30 Briefing devant le podium / 11h00 Départ endurance / 14h00 ou 16h00 Arrivée endurance / 16h45 Remises des prix.

Itinéraire Un parcours fléché et vallonné d'environ 11 km

Réclamations Les réclamations devront être adressées dans la demi heure suivant l'affichage des résultats, par écrit au Directeur de course accompagnées d'une somme de 76 €, qui sera rendue si le bien fondé de la réclamation est reconnue.

Engagements Ils sont ouverts à partir de la parution du présent règlement. Le prix des engagements est fixé à 70€ équipage/ 45€ solo. Après le 28 février 2012, le prix sera de 80€ équipage / 55€ solo .Licences à la journée : 60€ (sous réserve)

Le règlement et les engagements devront être adressés **avant le 29 février 2012 à :**

Mr ROY Jacky Route de Verneuil 86440 MIGNE AUXANCES Tel : 06 86 77 26 21

Veillez libeller votre chèque au nom du **Moto Club du Val Vert du Clain**.

Joindre impérativement une enveloppe timbrée à votre adresse pour la confirmation d'engagement.

Tout engagement illisible, incomplet, sans chèque, sans enveloppe affranchie, sera considéré comme non recevable.

Assurance Souscrite auprès d'AMV qui ne couvre en aucun cas la détérioration des machines des pilotes.

Officiels

Directeur de course :

Commissaires sportifs :

Délégué de ligue :

Commissaires techniques :

VISA L.M.P.C.

VISA F.F.M.